

Test : Les réseaux sociaux		VSP 4^{ème}
Nom :	Prénom :	Institut Jean Paul II

Exercice 1 LE MONDE | 17.10.2018 à. 12h15 • Par **Martin Untersinger**

Les semaines passent et les détails du piratage de dizaines de millions de comptes Facebook en raison d'une faille de sécurité, dont on a appris l'existence le 28 septembre, se précisent. Parmi les 30 millions de comptes Facebook concernés par ce piratage, réalisé par des acteurs encore inconnus, environ 3 millions appartiennent à des Européens, a ainsi expliqué au *Monde* un porte-parole de l'autorité irlandaise de protection des données, interrogé mercredi 17 octobre.

Facebook a directement transmis l'information à cette autorité, qui a ouvert une enquête au nom des pouvoirs publics de l'Union européenne après la révélation par Facebook de la faille de sécurité.

La loi européenne en action

Ce nombre de 3 millions de comptes Facebook en Europe concernés par une intrusion par des pirates, et par des vols de données, est loin d'être anodin. Il confirme que ce piratage sera ausculté en regard du nouveau règlement européen sur les données personnelles (RGPD), qui prévoit de fortes amendes s'il est avéré que Facebook a négligé la sécurité des données de ses utilisateurs. C'est la première fois que le respect de cette nouvelle disposition légale sera étudié pour un grand groupe du numérique.

1. Qu'est ce qui a permis le piratage de Facebook, à quelle date l'a t'on appris ?
2. Combien de comptes ont été piratés ?
3. Que risque Facebook s'il est prouvé qu'ils ont été négligeant ?

Exercice 2. Le Monde.fr avec AFP | 16.10.2018 à 21h50

Un bug provoque l'envoi d'étranges notifications aux utilisateurs de Twitter

Des utilisateurs du réseau social ont reçu, mardi soir, une série de caractères alphanumériques inintelligibles. Le bug a été réparé, selon Twitter.



Un bug s'est produit, mardi 16 octobre, dans la soirée, sur l'application du réseau social Twitter. Il a provoqué l'envoi de nombreuses notifications, constituées de chaînes de caractères alphanumériques inintelligibles.

« *Nous avons nous aussi repéré ce problème. On travaille dessus* », a tweeté Jack Dorsey, le cofondateur et PDG de Twitter.

Selon M. Dorsey, quelques heures plus tard, a affirmé que le problème était réglé et qu'il était dû à l'envoi de « *notifications d'arrière-plan* » normalement invisibles pour les utilisateurs, devenues visibles pour une raison inconnue.

Il ne s'agit donc pas d'un piratage.

1. Qu'ont reçu, mardi soir, des utilisateurs du réseau Tweeter ?
2. Était-ce un « bug » ?
3. A quoi était du ce problème ?

Exercice 3. LE MONDE | 13.10.2018 à 10h50 • Par Vincent Fagot

Google, premier bénéficiaire du **règlement général sur la protection des données** ?

Selon une nouvelle étude, le règlement général sur la protection des données, entré en vigueur en Europe en mai, aurait paradoxalement renforcé la position (...) du géant américain.

(...) ce texte, entré en vigueur le 25 mai en Europe, prétendait offrir une meilleure protection des citoyens face à l'exploitation de leurs données personnelles, il semble pour l'instant, paradoxalement, avoir renforcé la position d'hégémonie de Google. C'est ce que laisse penser une étude menée par Cliqz et Ghostery, deux sociétés proposant des outils permettant de protéger sa vie privée en ligne, publiée le 10 octobre.

Pour arriver à cette conclusion, les auteurs ont décompté le nombre de mouchards présents sur les pages Web des 2 000 sites les plus visités en Europe et aux États-Unis, avant et après l'entrée en vigueur du RGPD. Particulièrement prisés des acteurs de la publicité en ligne, ces outils leur permettent d'accumuler, en toute discrétion, quantité d'informations sur chaque internaute (adresse IP, historique de navigation...), afin de proposer ensuite des publicités ciblées, plus rémunératrices.

1. Que prétendait offrir le règlement général sur la protection des données ?
2. Qu'ont décompté les auteurs ?
3. A quoi servent les informations récoltées sur chaque internautes ?

Exercice 4. Henri Michaud, rédacteur Canal Vie

Dans un monde de plus en plus individualiste, Twitter, Instagram, Snapchat, Facebook, YouTube, TikTok, LinkedIn, ou les blogs, pour ne nommer que ceux-là, permettent de rapprocher les gens, les professionnels, de trouver des fournisseurs ou des clients... Mais certains se dévoilent tellement qu'ils se retrouvent presque nus sur la Toile. En y pensant bien, avez-vous vraiment besoin de 200, 500 ou de 5000 amis ? Car l'amitié, c'est bien plus qu'un visage sur un ordinateur.

1. Combien de réseaux sont nommés dans cet article ?
2. Que permettent ils ?
3. L'amitié est elle réduite au cyber espace ?